



UTP

Union
des Transports Publics
et ferroviaires

Branche ferroviaire

BILAN SOCIAL 2014

Edition 2015

17 rue d'Anjou - 75008 Paris
Tél. : +33 (0)1 48 74 63 51
Fax : +33 (0)1 40 16 11 72

www.utp.fr
social@utp.fr

Réalisation et rédaction :

Benoît Juéry, Directeur du département des affaires sociales

Véra Delhomme, Chargée de mission

Jean Lagrange, Chargé d'études juridiques

Céline Meunier, Secrétaire



www.afnor.org

Avant-propos

Ce bilan social présente les données agrégées des entreprises adhérentes de l'UTP qui entrent dans le champ d'application de la future convention collective nationale de la branche ferroviaire tel que défini par l'accord de branche du 23 avril 2015.

Il concerne donc uniquement :

- Les entreprises adhérentes constituant à compter du 1er janvier 2015 le groupe public ferroviaire (SNCF et RFF) ;
- Les entreprises adhérentes ayant pour activité principale :
 - le transport ferroviaire de marchandises et/ou de voyageurs, lorsque ces entreprises sont titulaires d'un certificat ou d'une attestation de sécurité ;
 - la gestion, l'exploitation ou la maintenance sous exploitation des lignes et installations fixes d'infrastructures ferroviaires, lorsque ces entreprises sont titulaires d'un agrément de sécurité ou d'une attestation de sécurité délivrés en application de l'article L. 2221-1 du Code des transports ;
 - la maintenance, hors réparation, des matériels ferroviaires roulants ;
 - l'exercice des tâches et des fonctions de sécurité ferroviaire telles que définies réglementairement.

Il présente ainsi les données agrégées de 11 entreprises au cours des deux dernières années 2013 et 2014.

SOMMAIRE

LES PRINCIPALES DONNÉES DU BILAN SOCIAL 2014	p 5
I. EFFECTIFS DES ENTREPRISES DE TRANSPORT DE FRET FERROVIAIRE	p 7
1.1 Salariés en Contrat à Durée Indéterminée ou sous statut particulier (au 31 décembre 2014).....	p 7
a) Présentation des effectifs	p 7
b) Répartition hommes/femmes dans les effectifs	p 10
c) Répartition des effectifs par catégorie professionnelle	p 13
d) Répartition des effectifs par âge	p 14
e) Répartition des effectifs par ancienneté	p 17
1.2 Salariés en Contrat à Durée Déterminée	p 20
II. DURÉE DU TRAVAIL ET ABSENTÉISME	p 21
2.1 Durée du travail	p 21
2.2 Absentéisme (en jours calendaires d'absence par an et par salarié)	p 21
III. FORMATION PROFESSIONNELLE	p 22
3.1 Investissements consacrés à la formation professionnelle.....	p 22
3.2 Périodes de professionnalisation.....	p 22
3.3 Contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation.....	p 22



LES PRINCIPALES DONNÉES DU BILAN SOCIAL 2014

● Des effectifs en légère baisse

Les effectifs de la branche ferroviaire (temps plein + temps partiel) s'établissent en 2014 à **155 849 salariés**. Pour mémoire, cette donnée correspond aux effectifs des seules entreprises adhérentes de l'UTP : nous pouvons estimer l'effectif de l'ensemble des entreprises de la branche ferroviaire à un total de **160 000 salariés** en 2014.

Le nombre de salariés des entreprises de la branche a ainsi connu une diminution entre les années 2013 et 2014 de **-1,2 %**.

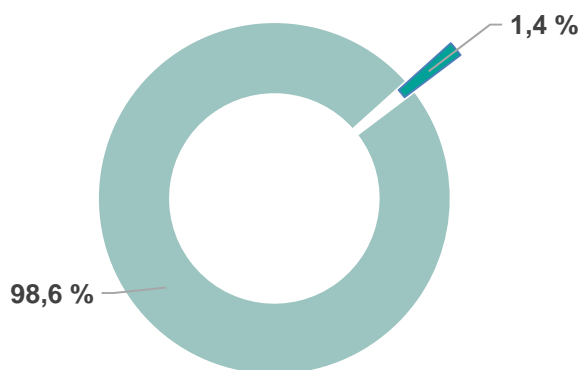
● Une structure de l'emploi pérenne, et majoritairement à temps plein

La stabilité de la structure de l'emploi de la branche ferroviaire est de nouveau confirmée en 2014. Ainsi :

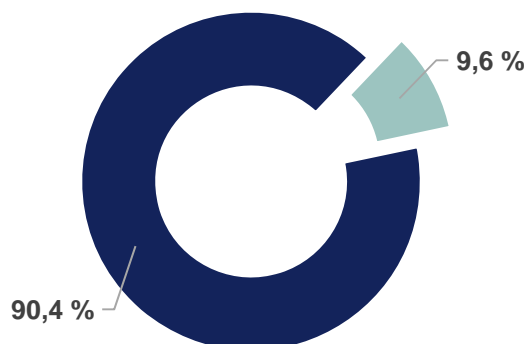
- Les salariés sous contrats à durée indéterminée (CDI) ou relevant d'un statut particulier représentent **98,6 %** des effectifs de la branche. Les salariés embauchés en CDD ne représentent ainsi que **1,4 %** des effectifs, soit un taux très inférieur à celui observé tant au niveau national en 2014 (7,6 %) qu'au niveau du secteur des transports (5,5 %)*.
- Les salariés à temps partiel représentent **9,6 %** de l'effectif total de la branche. Pour mémoire, au niveau national, cette proportion s'élève à 16 % (11,1 % pour le seul secteur des transports)*.

* Source : DARES, *Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre au 4^e trimestre 2014*, mars 2015)

Part des CDD dans l'effectif total en 2014



Rapport entre l'effectif à temps partiel et l'effectif total de la branche en 2014



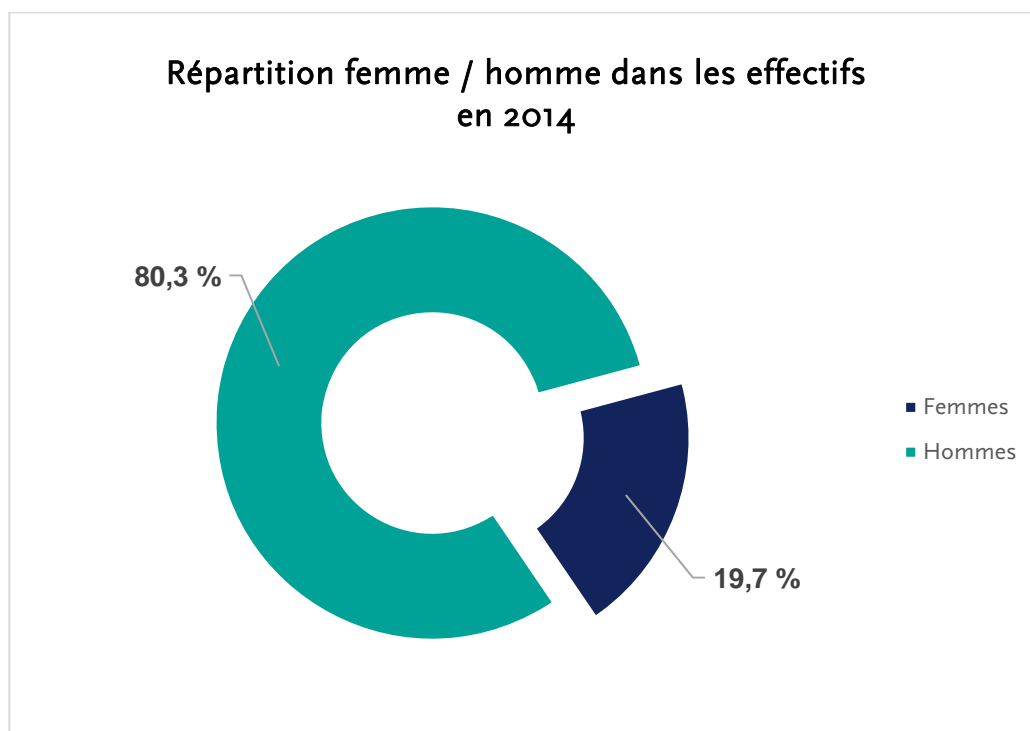
● **Des investissements en matière de formation professionnelle plus de trois fois supérieurs aux obligations légales**

Les dépenses en matière de formation professionnelle des entreprises de la branche ferroviaire s'élèvent en 2014 à **4,9 %** de leur masse salariale. Depuis de nombreuses années, les entreprises de la branche ferroviaire réalisent des investissements conséquents dans le domaine de la formation professionnelle. Les investissements réalisés en 2014 dépassent ainsi largement les obligations légales des entreprises en la matière (pour mémoire, celles-ci s'élèvent à 1,6 % de la masse salariale).

● **Caractéristiques structurelles du secteur**

La pyramide des âges des entreprises de la branche ferroviaire pour l'année 2014 est équilibrée : 47,6 % des salariés de la branche ont 40 ans et moins, et 52,4 %, 41 ans et plus.

La proportion des femmes dans la branche ferroviaire s'établit à **19,7 %** des effectifs.



● **Durée du travail et heures supplémentaires**

16,2 heures supplémentaires ont été effectuées en moyenne en 2014 par les salariés de la branche ferroviaire.

Par ailleurs, la durée hebdomadaire du travail dans l'ensemble des entreprises de la branche ferroviaire est de **35 heures** en moyenne sur l'année.

I. EFFECTIFS DES ENTREPRISES DE LA BRANCHE FERROVIAIRE

1.1 Salariés en Contrat à Durée Indéterminée ou sous statut particulier (au 31 décembre 2014)

a) Présentation des effectifs

Les effectifs (à temps plein et à temps partiel hors CDD et intérimaires) de la branche ferroviaire s'élèvent à 155 849 salariés au 31 décembre 2014, ce qui correspond à une **diminution nette de 1 813 emplois**. En effet, les effectifs de la branche pour 2013 s'élevaient à 155 662 salariés.

Pour mémoire, l'effectif indiqué correspond aux salariés des entreprises adhérentes de l'UTP qui entrent dans le champ d'application de la future convention collective nationale de la branche ferroviaire tel que défini par l'accord de branche du 23 avril 2015 (cf. avant-propos).

En l'absence d'une classification commune à l'ensemble des entreprises de la branche ferroviaire, les effectifs présentés dans le cadre du présent Bilan seront classés selon les catégories visées par le Décret n°2010-404 du 27 avril 2010 « *relatif au régime de la durée du travail du personnel de certaines entreprises de transport ferroviaire* », actuellement applicable aux entreprises de transport ferroviaire de marchandises. Ces trois catégories sont ainsi définies :

- « **Roulants** » : personnel roulant, qui comprend les salariés assurant un service de conduite ou d'accompagnement d'un engin de traction autre qu'un service de manœuvre ou de dépôt ;
- « **Sédentaires sécurité** » : personnel sédentaire affecté à des tâches essentielles pour la sécurité et habilité à cet effet en application du Décret n°2006-1279 du 19 octobre 2006 « *relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire* » ;
- « **Sédentaires** » : personnel sédentaire, comprenant l'ensemble des salariés autres que ceux mentionnés dans les deux catégories précédentes.

	Effectif à temps plein + temps partiel					
	2013			2014		
		dont femmes	dont hommes		dont femmes	dont hommes
Roulants	23 445	2 569	20 876	23 176	2 619	20 557
<i>Dont conducteurs (à titre principal)</i>	15 769	268	15 501	15 629	291	15 338
<i>Dont accompagnement</i>	7 676	2 301	5 375	7 547	2 328	5 219
Sédentaires	83 405	25 276	58 129	79 248	24 813	54 435
Sédentaires sécurité	50 812	2966	47 846	53 425	3 207	50 218
TOTAL	157 662	30 811	126 851	155 849	30 639	125 210



Évolution des effectifs en 2014

En 2014, l'évolution des effectifs totaux de la branche suit un double mouvement. Alors que les effectifs du personnel « sédentaires sécurité » connaissent une forte augmentation par rapport à l'année 2013 (+ 2 613 salariés, soit une augmentation de 5,14 %), les effectifs du personnel sédentaire sont en recul (- 4 157 salariés, soit une baisse de 4,98 %) ainsi que les effectifs de la catégorie « roulants », dans des moindres proportions (- 269 salariés, soit une baisse de 1,14 %).

	Solde des effectifs 2013-2014
Roulants	- 269
<i>Dont conducteurs (à titre principal)</i>	- 140
<i>Dont accompagnement</i>	- 129
Sédentaires	- 4 157
Sédentaires sécurité	+ 2 613
TOTAL	- 1 813

Effectifs à temps plein :

	Effectif à temps plein (hors CDD, intérimaires et temps partiel)					
	2013			2014		
		dont femmes	dont hommes		dont femmes	dont hommes
Roulants	20 412	1 629	18 783	19 867	1 606	18 261
<i>Dont conducteurs (à titre principal)</i>	14 346	199	14 147	14 057	218	13 839
<i>Dont accompagnement</i>	6 066	1 430	4 636	5 810	1 388	4 422
Sédentaires	74 019	18 590	55 429	70 170	18 220	51 950
Sédentaires sécurité	48 597	2480	46 117	50 883	2 687	48 196
TOTAL	143 028	22 699	120 329	140 920	22 513	118 407



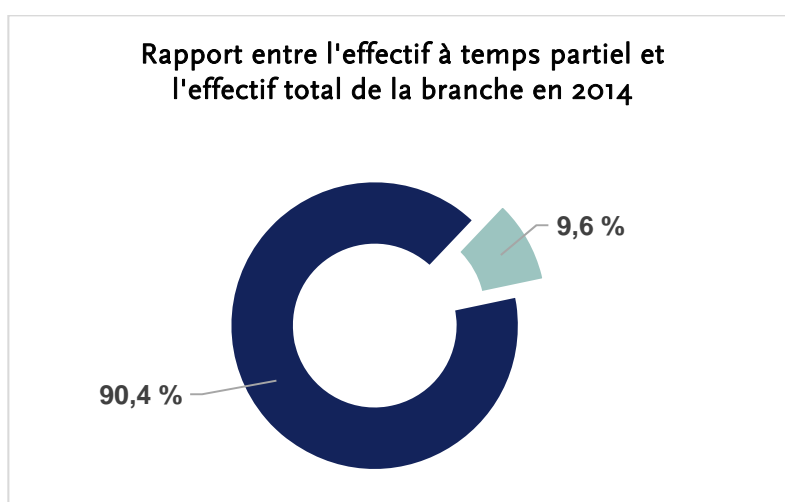
Effectifs à temps partiel :

- Rapport entre l'effectif à temps partiel et l'effectif total de la branche : 9,6 %

L'effectif à temps partiel représente, en 2014, 9,6 % de l'effectif total de la branche ferroviaire. Le nombre total de salariés à temps partiel est stable par rapport à l'année précédente et s'établit ainsi à 14 929 salariés pour 2014.

Ce taux de 9,6 % est très inférieur à la moyenne observée au niveau national, tous secteurs confondus, qui s'élève à 16 % au 31 décembre 2014, ainsi que, dans une moindre mesure, à la proportion constatée pour le secteur des transports qui s'établit à 11,1 % (Source : DARES, *Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre au 4^e trimestre 2014*, mars 2015).

La catégorie des salariés « sédentaires » est celle qui compte le plus de salariés à temps partiel. En effet, ces derniers représentent 61 % de l'effectif total à temps partiel.



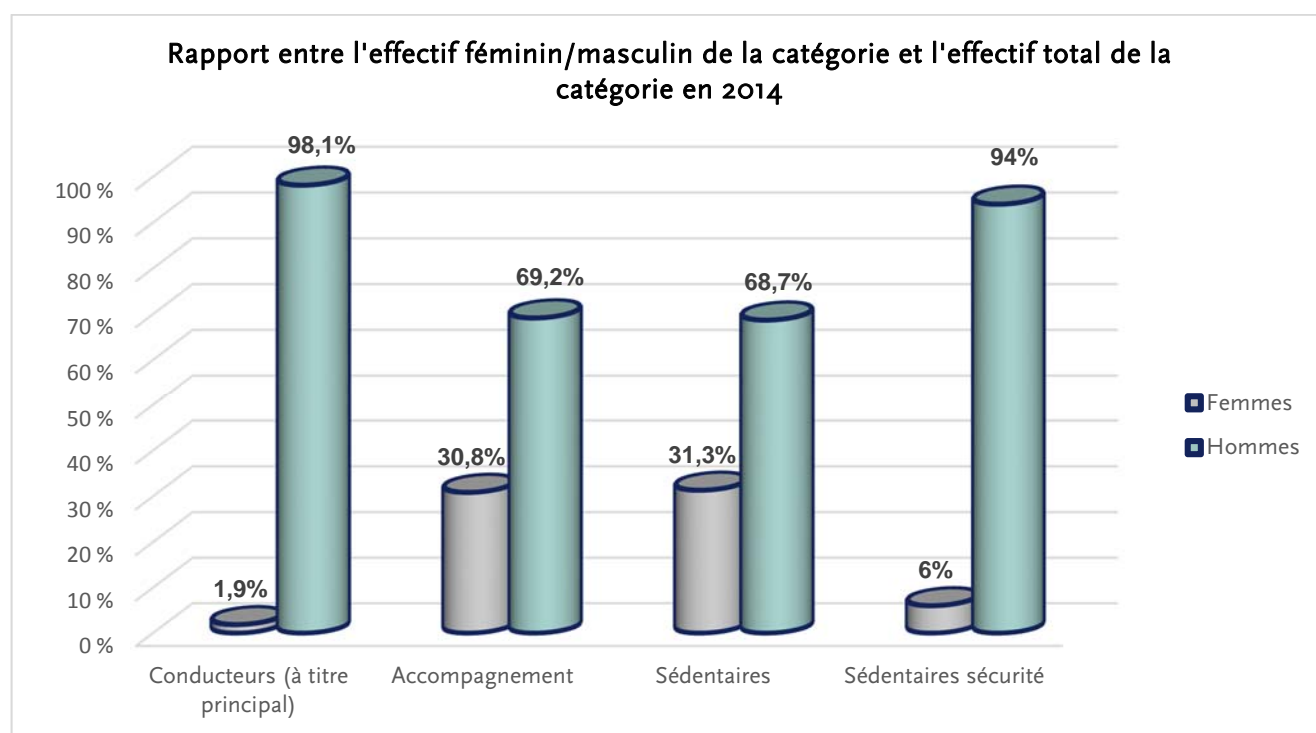
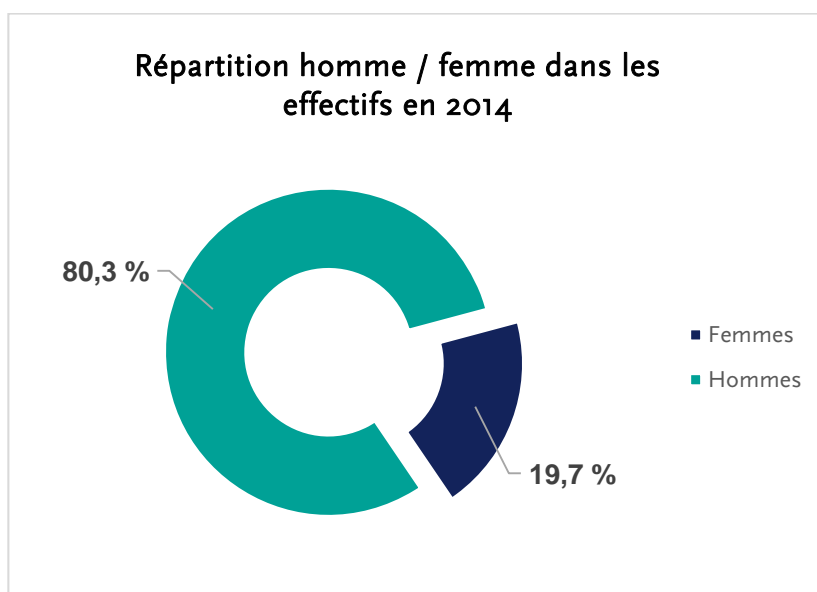
- Par catégorie professionnelle
(Rapport entre l'effectif à temps partiel de la catégorie et l'effectif total de la catégorie)

	Effectif à temps partiel (hors CDD et intérimaires)					
	2013			2014		
		dont femmes	dont hommes		dont femmes	dont hommes
Roulants	3 033	940	2 093	3 309	1 013	2 296
<i>Dont conducteurs (à titre principal)</i>	1 423	69	1 354	1 572	73	1 499
<i>Dont accompagnement</i>	1 610	871	739	1 737	940	797
Sédentaires	9 386	6 686	2 700	9 078	6 593	2 485
Sédentaires sécurité	2 215	486	1 729	2 542	520	2 022
TOTAL	14 634	8 112	6 522	14 929	8 126	6 803

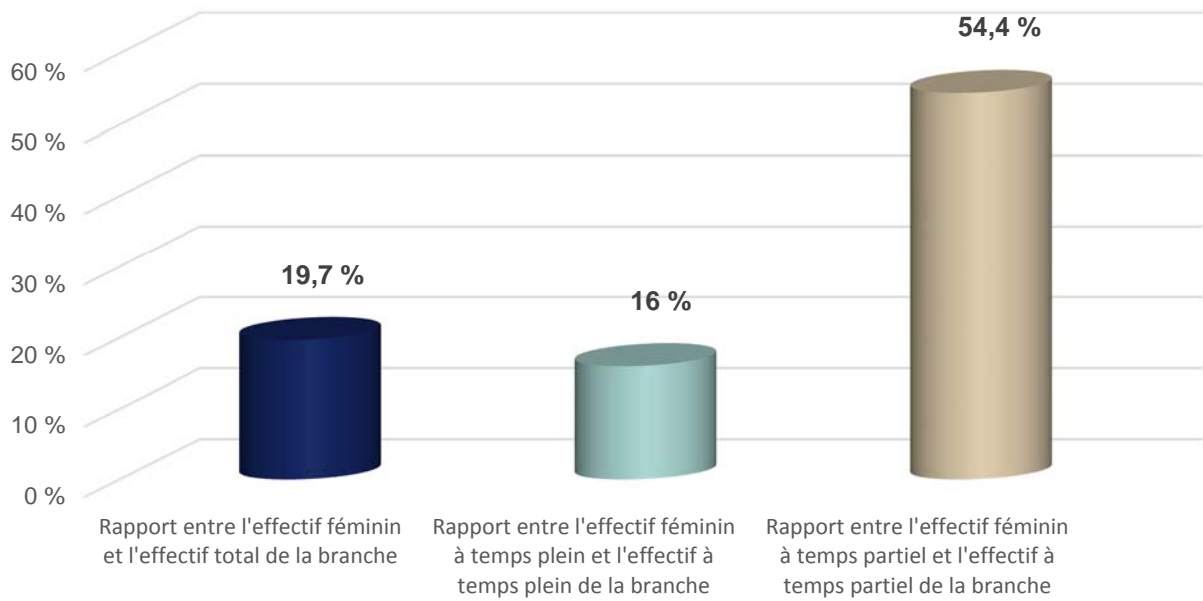
b) Répartition hommes/femmes dans les effectifs

La proportion des femmes au sein des entreprises de la branche ferroviaire s'établit en 2014 à 19,7 % des effectifs. Par ailleurs, l'effectif féminin à temps partiel représente 54,4 % de l'effectif à temps partiel de la branche.

La catégorie professionnelle la plus féminisée est celle des sédentaires, avec une part de l'effectif féminin qui atteint les 31,3 %, suivie par la catégorie des roulants « accompagnement » au sein de laquelle les femmes représentent 30,8 % des effectifs. Les conducteurs et les sédentaires sécurité présentent des proportions de femmes dans leurs effectifs beaucoup moins importantes, avec respectivement 1,9 % et 6 % de femmes salariées.



Rapport entre l'effectif féminin et l'effectif total de la branche en 2014



**Répartition hommes/femmes dans les effectifs en 2014
(en nombre)**

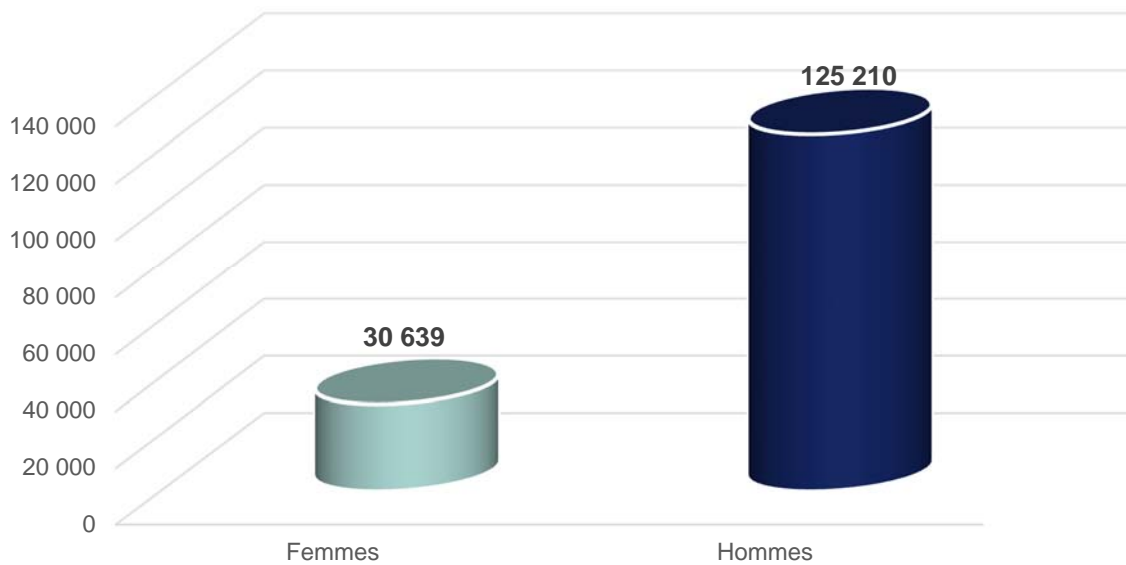


Photo : Sylvain Cambon

- Répartition des femmes et des hommes par catégorie professionnelle
(Rapport entre l'effectif féminin/masculin de la catégorie et l'effectif total de la catégorie)

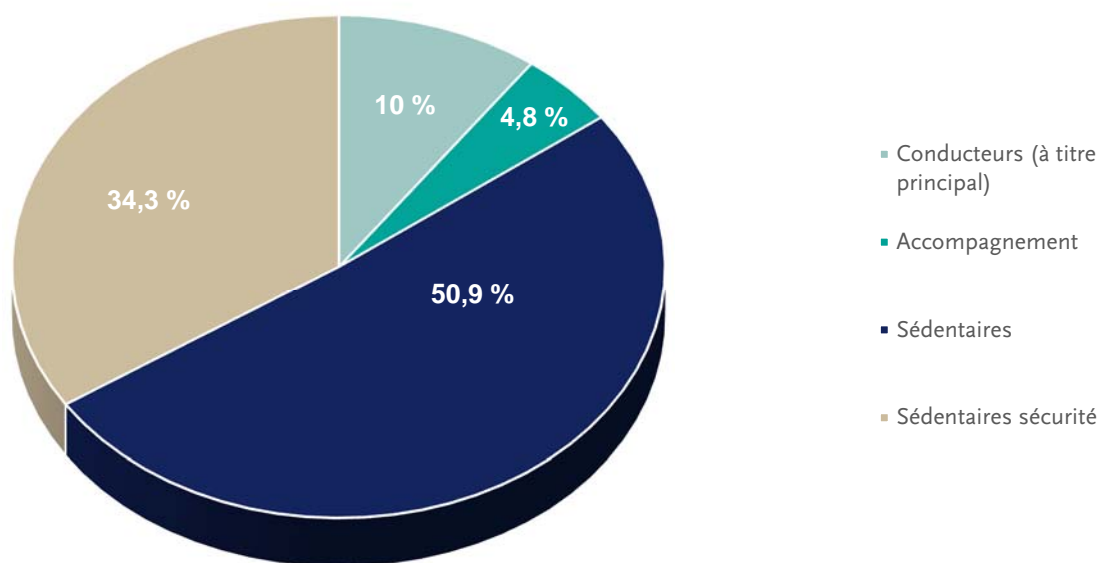
	2014	
	Femmes	Hommes
Roulants	11,3%	88,7%
<i>Dont conducteurs (à titre principal)</i>	1,9%	98,1%
<i>Dont accompagnement</i>	30,8%	69,2%
Sédentaires	31,3%	68,7%
Sédentaires sécurité	6%	94%



Photo : Alexandre Mostras - TOMA

c) Répartition des effectifs par catégorie professionnelle

En 2014, les salariés sédentaires représentent plus de la moitié des effectifs de la branche ferroviaire, soit 50,9 %, suivis par les sédentaires sécurité qui représentent, quant à eux, 34,3 % des effectifs. La proportion de conducteurs dans les effectifs des entreprises de la branche s'élève à 10 %, les agents d'accompagnement représentant, enfin, 4,8 % des effectifs.

Répartition des effectifs par catégorie professionnelle en 2014

d) Répartition des effectifs par âge

➤ Répartition des effectifs par âge toutes catégories de salariés confondues

Les entreprises de la branche ferroviaire présentent en 2014 une pyramide des âges équilibrée, 47,6 % des salariés de la branche ayant, à cette date, 40 ans et moins, et 52,4 % 41 ans et plus.

La catégorie professionnelle qui compte le plus de salariés de 40 ans et moins est celle des agents d'accompagnement, avec 63,3 % des effectifs, suivie par la catégorie des conducteurs avec 53,6 % des salariés.

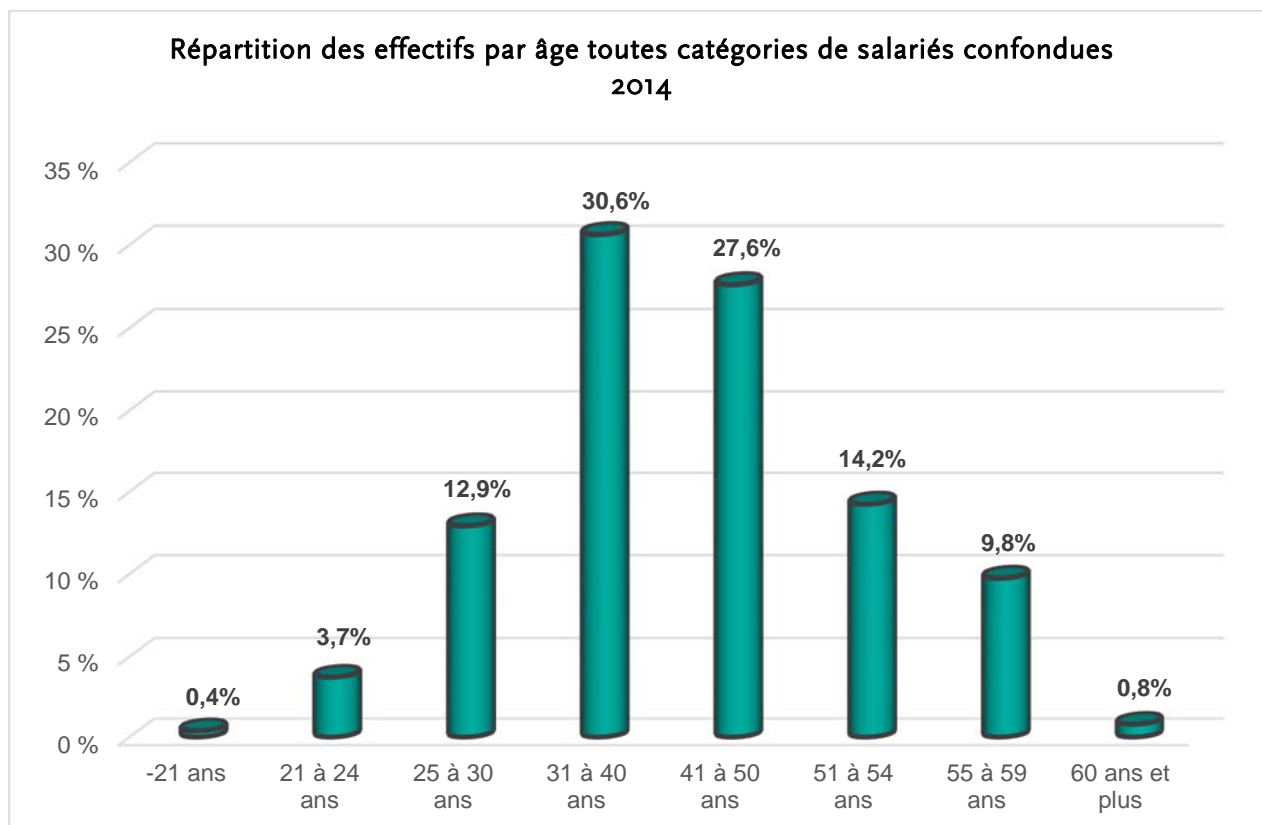
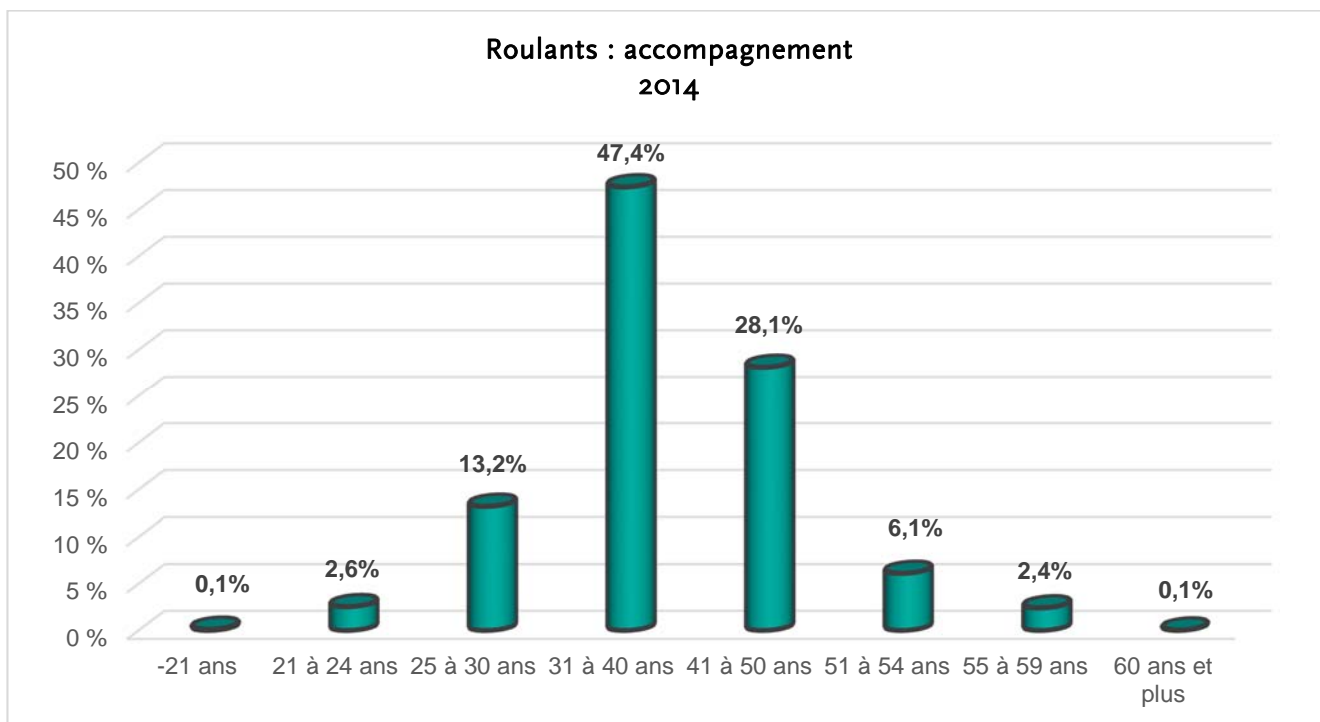
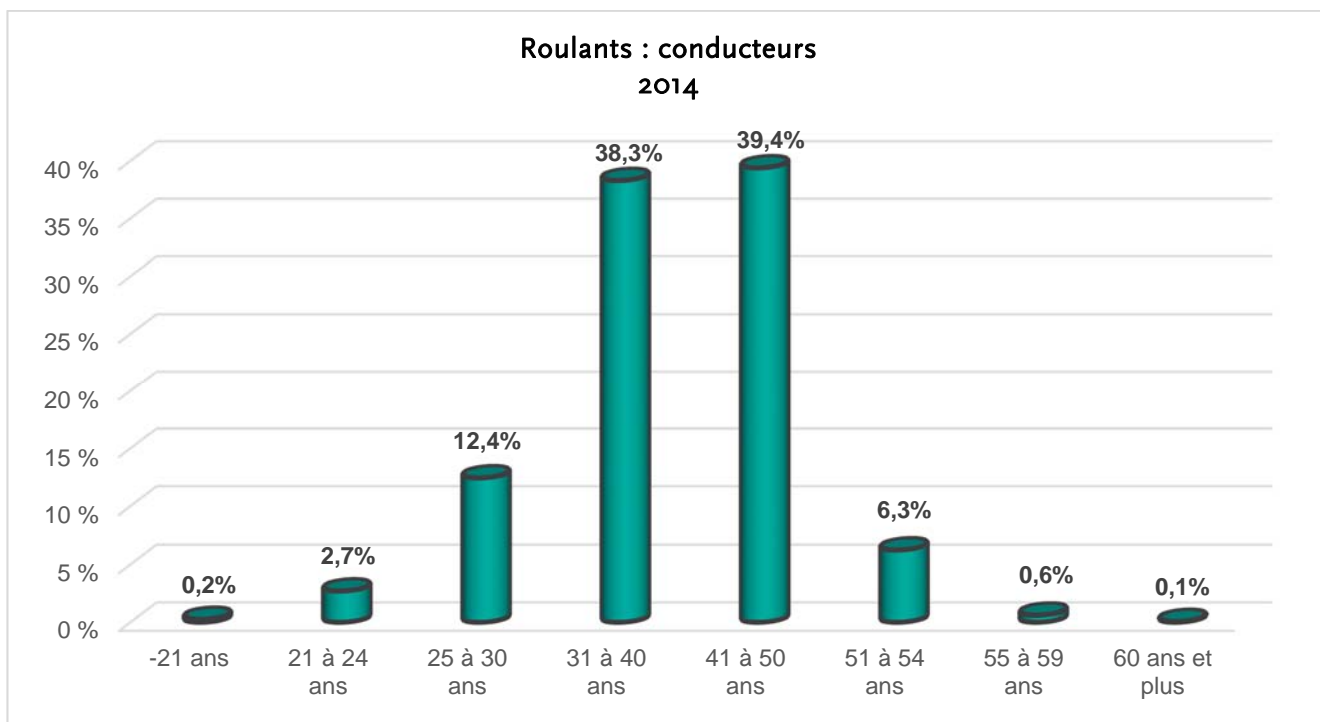
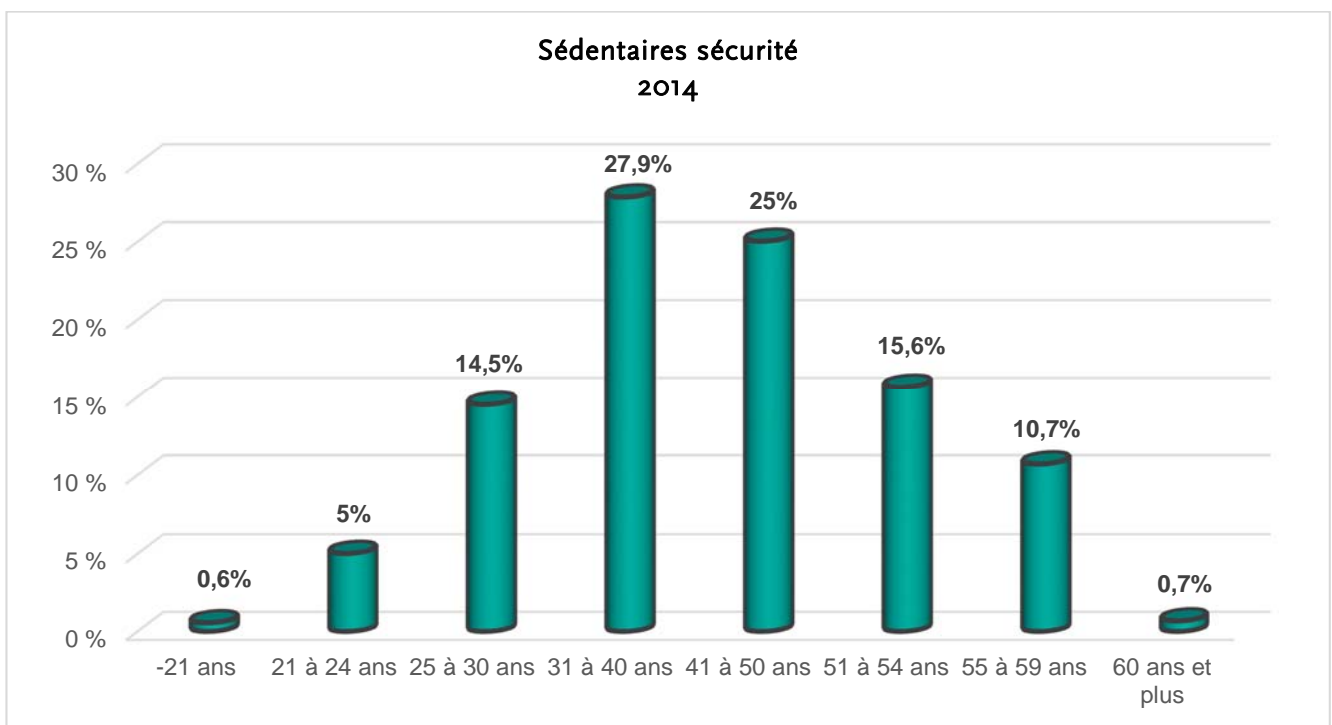
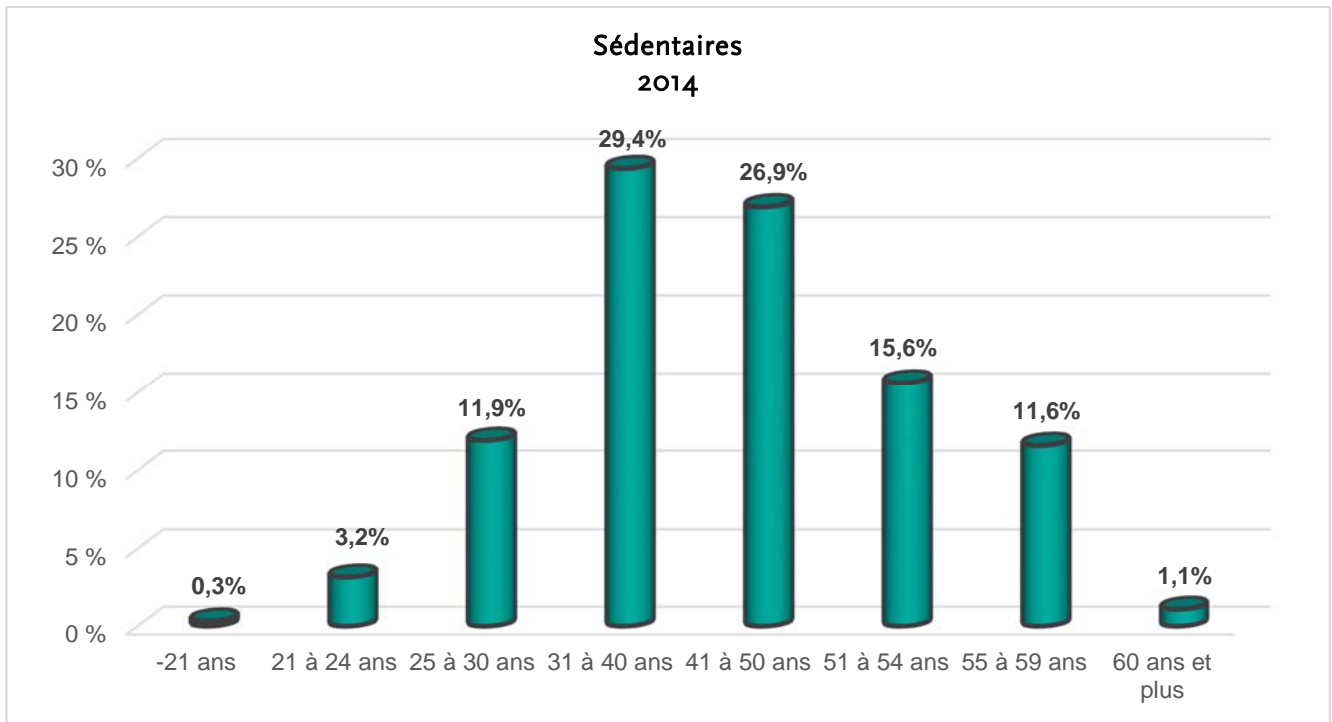


Photo : Patrick Messina

➤ Répartition des effectifs par âge par catégorie professionnelle





e) Répartition des effectifs par ancienneté

➤ Répartition des effectifs par ancienneté toutes catégories de salariés confondues

En 2014, plus de la moitié des salariés de la branche ferroviaire avaient plus 15 années d'ancienneté au sein de leur entreprise (52,7 %) et 27,4 % bénéficiaient de plus de 25 ans d'ancienneté.

La catégorie professionnelle connaissant la plus longue ancienneté est celle des conducteurs, plus de la moitié d'entre eux ayant, en 2014, 16 ans d'ancienneté ou plus (55,2 %).

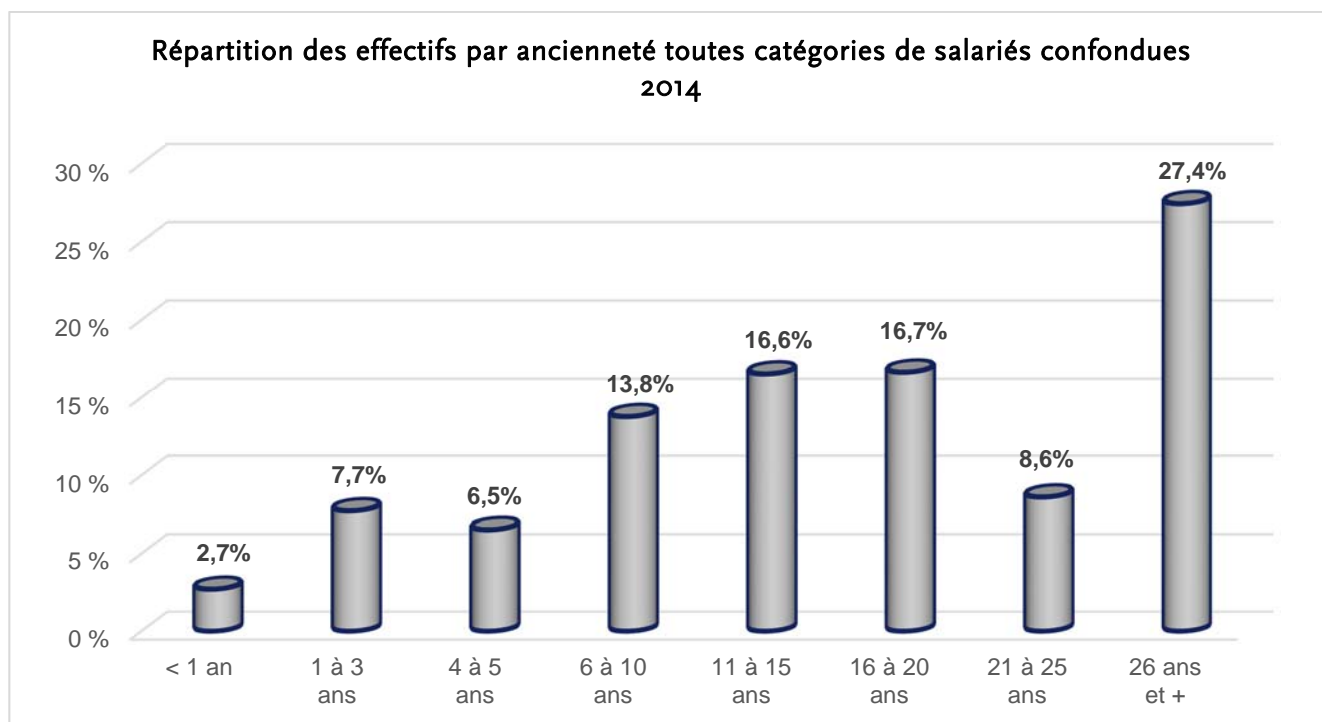
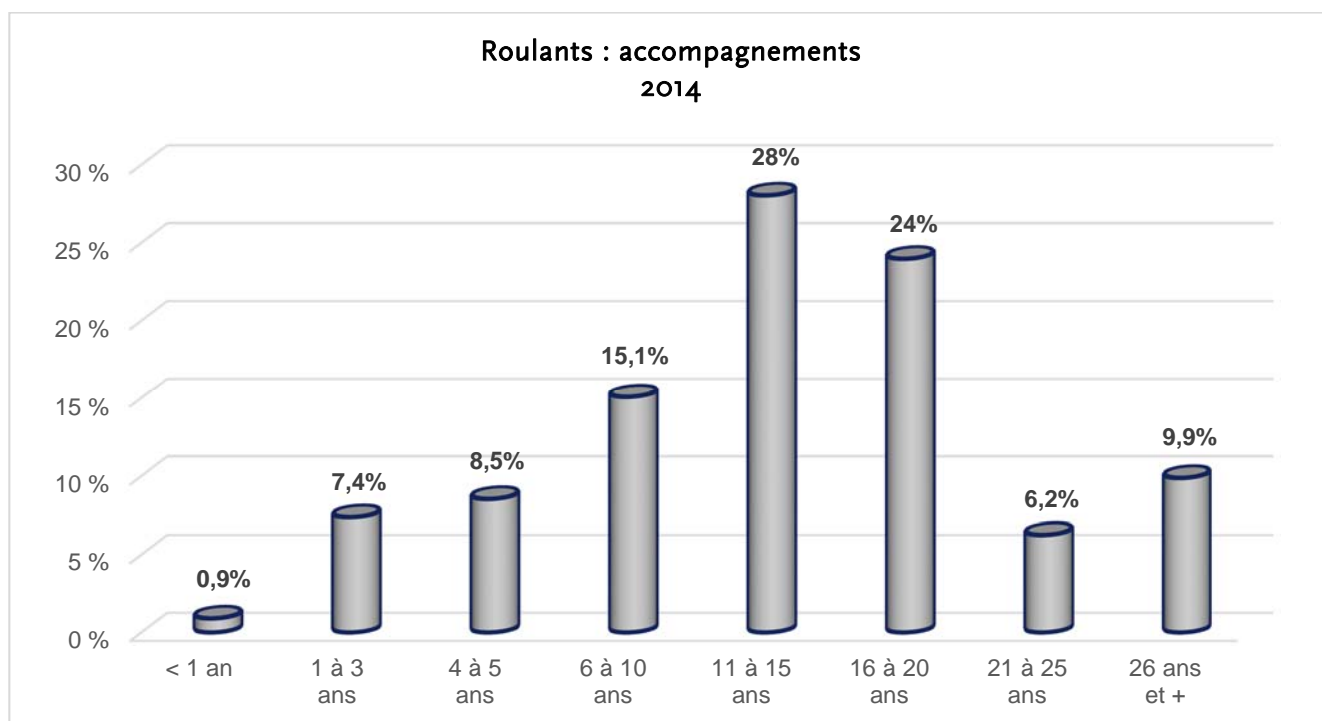
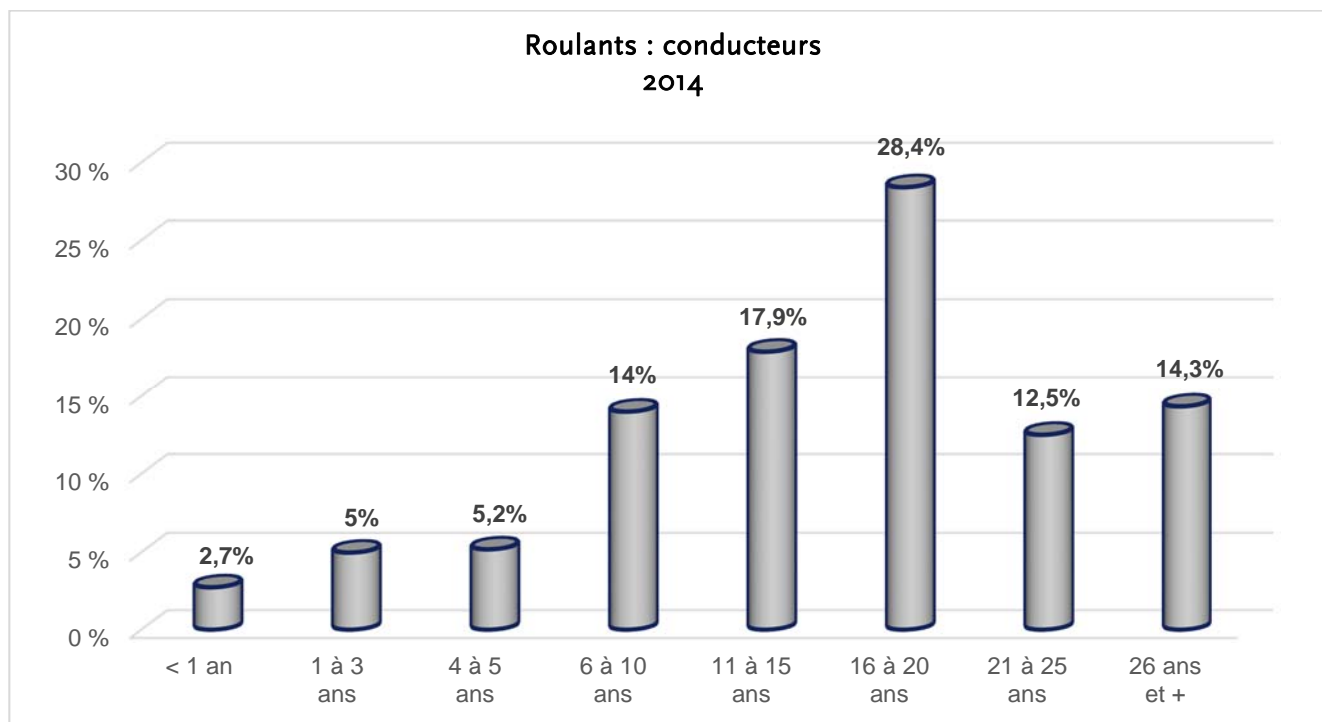
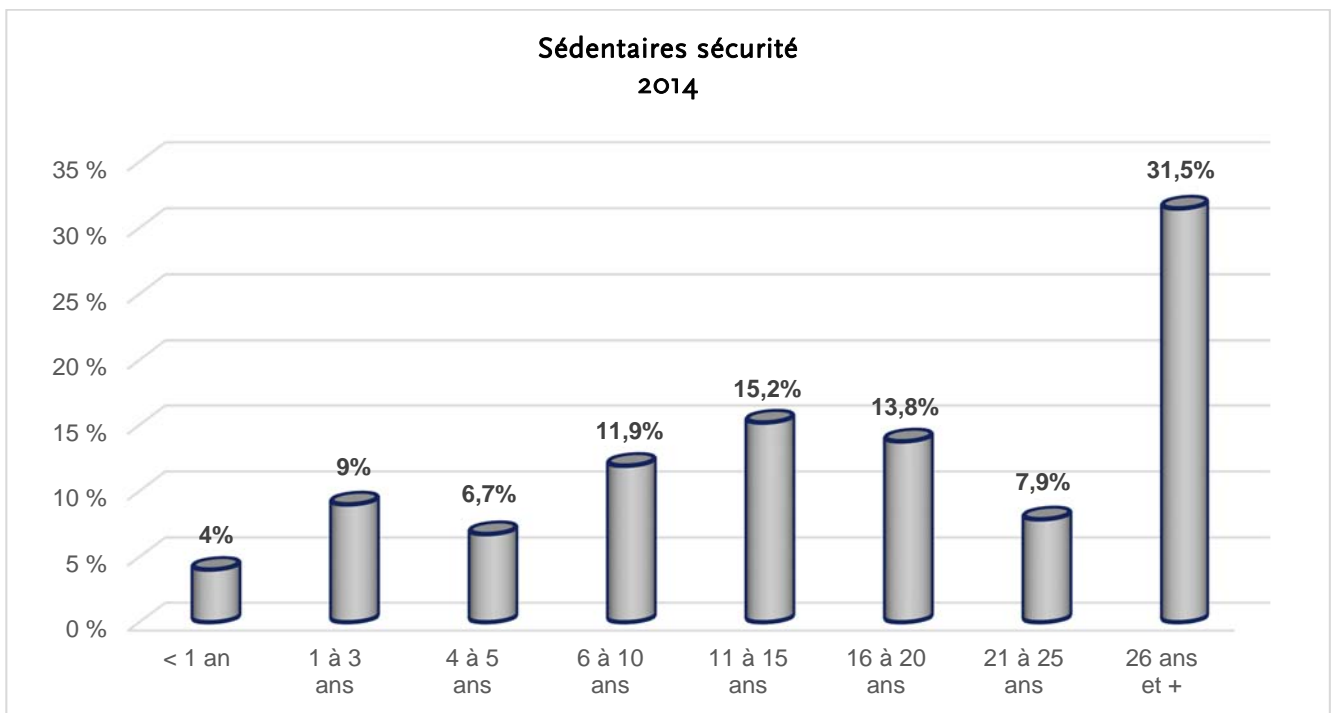
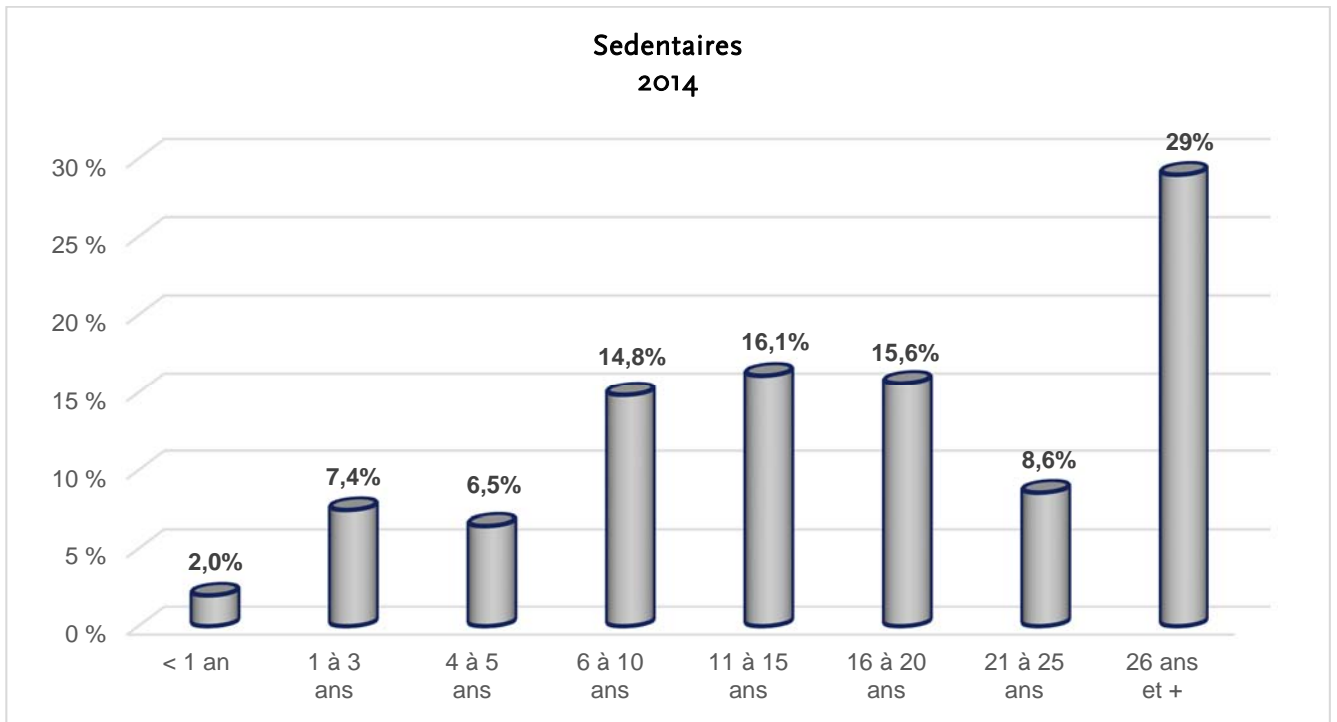


Photo : Sébastien Godefroy

➤ Répartition des effectifs par ancienneté selon la catégorie professionnelle





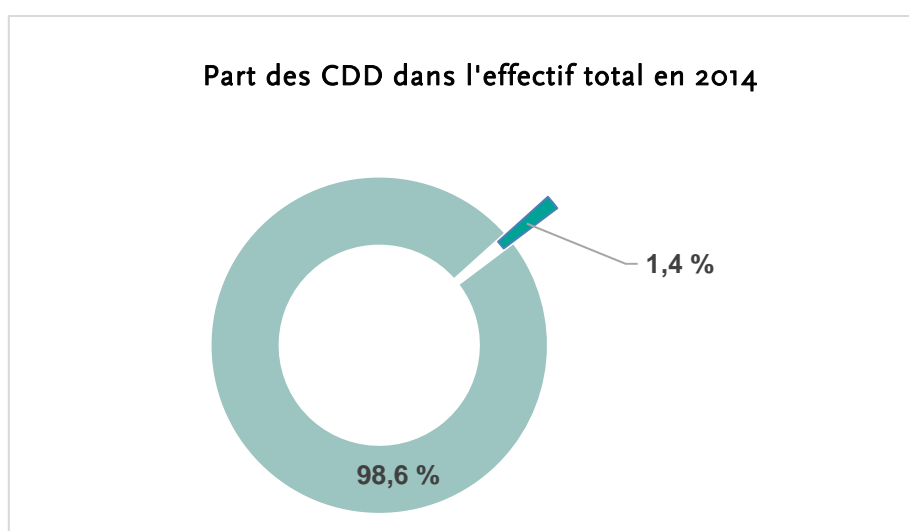
1.2 Salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDD)

La proportion des salariés embauchés en contrat à durée déterminée au sein des entreprises de la branche ferroviaire s'élève à 1,4 % en 2014

Ce taux très faible est largement inférieur aux proportions observées tant au niveau national, où 7,6 % des salariés étaient titulaires d'un CDD, qu'au niveau sectoriel, 5,5 % des salariés du secteur des transports étant embauchés au moyen d'un tel contrat (Source : DARES, *Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre au 4^{ème} trimestre 2014*, mars 2015).

➤ Part des CDD dans l'effectif total

(Rapport entre l'effectif CDD équivalent temps plein et l'effectif total temps plein + équivalent temps plein, CDI, statut particulier et CDD compris) :



II. DURÉE DU TRAVAIL ET ABSENTÉISME

2.1 Durée du travail

➤ Durée hebdomadaire constatée

La durée hebdomadaire du travail dans l'ensemble des entreprises de la branche ferroviaire est de **35 heures** en moyenne sur l'année.

Pour mémoire, cette donnée ne correspond pas nécessairement à l'horaire collectif affiché au sein des entreprises de la branche ferroviaire, certaines compensant une durée du travail hebdomadaire plus longue par l'attribution de jours de « réduction du temps de travail » (JRTT).

➤ Heures supplémentaires

Le nombre d'heures supplémentaires moyen par an et par salarié s'élève à 16,2 heures en 2014 au sein des entreprises de la branche ferroviaire.

2.2. Absentéisme (en jours calendaires d'absence par an et par salarié)

En 2014, le nombre moyen de jours d'absences par an par salarié s'établit à 20,46 jours pour la branche ferroviaire, toutes absences confondues. La part des salariés qui ont été absents au moins une fois cette année s'élève, quant à elle, à 74,8 %.

Les absences pour maladie sont les principales causes d'absences relevées (62,3 %), un salarié de la branche ferroviaire ayant été, en moyenne, absent près de 13 jours pour cette raison en 2014.

	2014			
	Jours d'absences par salarié (1)	En % par rapport au nbre total de jours d'absence	Nombre de salariés	En % par rapport au nombre total de salariés de la branche (2)
Maladie	12,75 j.	62,3 %	69 452	44,6 %
Accident du travail	1,37 j.	6,7 %	5 234	3,4 %
Maladies professionnelles	0,16 j.	0,8 %	241	0,1 %
Accidents de trajets	0,24 j.	1,1 %	770	0,5 %
Maternité	1,28 j.	6,3 %	1 962	1,3 %
Paternité	0,33 j.	1,6 %	2 899	1,8 %
Absences non motivées	0,12 j.	0,6 %	3 854	2,5 %
Absences motivées	4,21 j.	20,6 %	32 168	20,6 %
TOTAL	20,46 j.	100 %	116 580	74,8 %

(1) Il s'agit de la moyenne de jours d'absence dans l'année calculée pour l'ensemble des salariés des entreprises de la branche. Par exemple, il faut lire qu'en moyenne, un salarié d'une entreprise de transport de fret ferroviaire a été absent 12,75 jours pour maladie en 2014.

(2) Lire par exemple 44,6 % des salariés ont été absents au moins une fois pour maladie en 2014.

III. FORMATION PROFESSIONNELLE

3.1. Investissements consacrés à la formation professionnelle

(Plan de formation + alternance et priorités + CIF*)

Les dépenses des entreprises de la branche ferroviaire dans le domaine de la formation professionnelle correspondent, pour l'année 2014, à 4,9 % de leur masse salariale.

Ce montant est plus de trois fois supérieur aux obligations légales applicables en 2014 (1,6 % de la masse salariale).

Par ailleurs, le montant des dépenses au titre du seul plan de formation des entreprises s'élève pour 2014 à 4,2 % de la masse salariale des entreprises, soit également un montant très supérieur aux minimums légaux applicables en 2014 (0,9 % de la masse salariale).

Montant des investissements en formation continue - 2014			
Plan de formation + alternance et priorités + CIF* + DIF**		Dont dépenses consacrées au seul plan de formation	
En euros	En % de la masse salariale des entreprises de la branche	En euros	En % de la masse salariale des entreprises de la branche
393 083 012	4,9 %	344 326 128	4,2 %

** Congé individuel de formation*

3.2. Périodes de professionnalisation

658 salariés de la branche ferroviaire ont bénéficié 2014 d'une formation dans le cadre d'une période de professionnalisation. Les périodes de professionnalisation ont notamment été utilisées pour suivre des formations spécifiques au secteur ferroviaire (conducteurs de train, agent d'accompagnement, agent d'exploitation, formation aux métiers d'opération au sol Fret ferroviaire,...).

3.3. Contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation

Le nombre de contrats en alternance conclus en 2014 au sein des entreprises de la branche ferroviaire s'élève à 2 265, dont 983 contrats d'apprentissage et 1 282 contrats de professionnalisation. Dans le cadre de ces contrats ont été préparés tant des diplômes spécifiques au secteur des transports (maintenance des équipements et des systèmes, travaux électriques et ferroviaires, agent d'escale ferroviaire,...), que des diplômes généralistes (management, administration, gestion,...).

	Nombre de contrats spécifiques	
	En cours au 31 décembre 2014	Conclus en 2014
Contrats d'apprentissage	1594	983
Contrats de professionnalisation	1827	1282